



# CATHEDRALE NOTRE DAME de STRASBOURG

1<sup>er</sup> décembre 2005

Conférence du Père Bernard XIBAUT  
Chancelier de l'Archevêché de Strasbourg

## L'HISTOIRE MOUVEMENTEE DES TAPISSERIES DE LA CATHEDRALE

La cathédrale de Strasbourg s'enorgueillit à juste titre de compter parmi ses « merveilles » une série de quatorze tapisseries illustrant les scènes de la Vie de la Vierge.

Un moment décriées, considérées comme des intruses des temps modernes dans l'architecture médiévale, elles ont fait l'objet d'une soigneuse restauration en 1998/1999 qui leur a rendu tout leur éclat.

Mais quelle est donc l'histoire de ces tapisseries ?

### 1. Une pré-histoire :

En apparence, la réponse est simple : il suffit de se référer à l'inscription latine figurant dans la partie inférieure de chacune d'elles « Sumptibus Reverendissimi et Illustrissimi Capituli Argentinensis pro usu cathedalis ecclesiae », et surtout à la date qui l'accompagne : 1739.

Nous aurions donc affaire à une réalisation du XVIII<sup>e</sup> siècle, âge d'or pour la manufacture des Gobelins, fondée par Louis XIV. « Gobelins » : c'est bien ainsi d'ailleurs que la tradition les a longtemps désignées, comme c'est le cas dans le dossier des Archives de l'Archevêché qui se rapporte à la restauration qu'elles subirent à Munich, en 1902, en pleine période allemande.

Mais alors, pourquoi ces initiales enlacées qui se révèlent être celles du cardinal de Richelieu ? Pourquoi ces armoiries présentes sur treize des quatorze tapisseries, et qui sont celles de Michel Le Masle, chanoine de Notre-Dame de Paris et intendant du même Richelieu ?

La date de 1739 n'est donc en aucune manière celle de la confection de ces tapisseries, réalisées un siècle plus tôt, entre 1638 et 1657, en lien direct avec le fameux vœu de Louis XIII de consacrer son royaume à la Vierge Marie s'il lui naissait un héritier. Ce vœu inclut en effet la construction d'un nouvel autel à Notre-Dame de Paris et la réalisation d'une nouvelle décoration pour ce chœur, dont les tapisseries constitueront le fleuron.

Nous ne nous attarderons pas ici sur la genèse de ces tapisseries, depuis les nécessaires cartons, signés par Philippe de Champaigne pour les premières, et par Charles Poerson pour la plupart d'entre elles, jusqu'à leur tissage, dans un atelier bruxellois pour la tapisserie du Mariage de la Vierge, mais dans l'atelier parisien de Pierre Damour dans les autres cas.

Nous soulignerons seulement leur abandon parisien, dû à un réaménagement du chœur en 1699, pour en venir à cette année 1739 où elles entrent dans le patrimoine de la cathédrale par une décision de son Grand Chapitre.

## 2. D'une cathédrale Notre-Dame à l'autre :

On a donc compris que les tapisseries sont arrivées à la cathédrale de Strasbourg grâce à l'acquisition que le Chapitre de Notre-Dame de Strasbourg en fit sur celui de Notre-Dame de Paris en 1739.

Un mot d'explication est ici indispensable sur la situation de Strasbourg, de la cathédrale et du chapitre en ce temps là.

Depuis un peu plus de cinquante ans, la ville de Strasbourg est royale et française. Louis XIV a fait en sorte que la cathédrale revienne au culte catholique. Il respecte les usages de l'Alsace, mais il fait habilement en sorte de les tourner à son avantage.

Or, il se trouve que l'évêque de Strasbourg est élu par les Chanoines du Grand Chapitre, qui choisissent systématiquement un des leurs, comme le font les cardinaux pour le pape, même si rien ne les oblige.

Pour avoir un évêque français, il faut donc disposer de chanoines français. Mais les conditions d'accès sont à ce point draconiennes (seize quartiers de noblesse princière ou comtale d'Empire) que pas un candidat français n'y satisfait. Qu'à cela ne tienne ; Louis XIV adoucit par deux fois les conditions d'accès pour les huit canonicats sur vingt-quatre qu'il réserve à des français : à compter de 1713, une ligne paternelle de noblesse princière ou ducale et une ligne maternelle de noblesse illustre suffiront pour eux.

Une famille va particulièrement tirer profit de cette situation : celle de Rohan. Ils sont en effet princes d'une Bretagne qui veut encore se croire simplement unie au roi de France. Ils ont plusieurs branches et de nombreux rejetons à doter. Le Grand Chapitre de Strasbourg va devenir pour eux un refuge de choix, avec les revenus qu'il leur garantit.

Ils y demeurent plus souvent que leurs collègues allemands, car, à l'inverse d'eux, ils ne cumulent pas le canonicat de Strasbourg avec le canonicat de Cologne. Songeons qu'il y a même à cette époque un chanoine Hohenlohe qui détient le maximum de quatre canonicats, puisqu'un séjour de trois mois par canonicat est exigé.

Régulièrement, les chanoines se retrouvent en chapitre pour traiter des affaires – le plus souvent matérielles – de leur institution. Comme l'absentéisme est chronique, on a défini un quorum minimum de trois chanoines pour délibérer valablement : « tres faciunt capitulum ».

Lassé d'entendre dire sans plus de détails que le Chapitre de Strasbourg avait acquis les tapisseries en 1739, j'ai voulu en savoir plus, et pour cela consulter le registre de protocole conservant la délibération de ce jour mémorable du 24 septembre 1739 où la décision fut prise.

Ils n'étaient que trois ce jour-là. Qu'importe, puisque trois font chapitre ! Mais quels étaient ces trois ?

- Armand-Jules de Rohan-Guéméné, lors Doyen du Chapitre, mais aussi archevêque de Reims (entré en 1715, décédé en 1762),
- Louis-Constantin de Rohan-Guéméné, son neveu (entré en 1732),
- Armand de Rohan-Soubise, neveu de l'évêque de Strasbourg de l'époque et petit-cousin des précédents, mais aussi abbé de Murbach.

Oui, vous l'avez entendu : ils n'étaient que trois chanoines à avoir décidé de l'achat des tapisseries, et ces trois chanoines étaient de la même famille. C'était des Rohan. Nous les connaissons d'ailleurs bien : Armand sera le deuxième cardinal de Rohan, succédant à son oncle et Louis-Constantin sera le troisième cardinal de Rohan. Deux des futurs évêques de Strasbourg sont donc présents, mais pas un seul chanoine allemand ne participe à la décision.

Cette situation nous permet de tirer l'une ou l'autre conséquence riche d'enseignements :

- a. L'achat de ces tapisseries d'origine royale et parisienne participe, consciemment ou non, au grand mouvement qui veut instaurer en Alsace, et plus particulièrement à Strasbourg, la tradition royale et française. Tous les efforts déployés à la cathédrale au long du XVIII<sup>e</sup> siècle iront dans ce sens : le chœur sera réaménagé dans le goût français, une somptueuse sacristie sera bientôt édifiée, qui délaisse le grès rose pour la pierre blanche de Paris. La musique suit le mouvement : Versailles et Paris sont devenus les modèles à imiter et bientôt la cathédrale se targuera de posséder la deuxième chapelle musicale après la capitale. A la veille de la révolution, la cathédrale de Strasbourg se distinguera donc par l'heureux mélange entre le génie germanique et le raffinement français. Les tapisseries y contribuent pour une part notable. Les Rohan, instrument par excellence de la politique royale, veulent faire de Strasbourg la deuxième cathédrale du royaume de France après Notre-Dame de Paris et les riches revenus du Chapitre le leur permettent.
- b. La contemplation de ces magnifiques tapisseries nous invite ensuite à rendre hommage au Grand Chapitre qui n'a pas lésiné à la dépense pour l'entretien de l'intérieur de la cathédrale, prenant très à cœur la répartition des dépenses telle qu'elle a été fixée : à l'œuvre Notre-Dame, le soin de l'extérieur, à eux, l'entretien du culte et, par conséquent, de l'intérieur de la cathédrale. Il est injuste d'accabler le Grand Chapitre et de railler sa supposée incurie, lors même qu'il prend part avec tant d'ardeur à l'embellissement de la cathédrale et de sa liturgie. Hommage lui soit aujourd'hui rendu pour avoir réaménagé le chœur, l'avoir agrandi en 1741, l'avoir doté de magnifiques stalles et boiseries, mais aussi de tribunes latérales pour musiciens et chanteurs. C'est aussi à cette époque que, sous l'action du grand-maître des cérémonies Weihrauch, on veilla davantage au respect de la dignité du lieu, notamment en limitant les circulations dans le chœur et en dissimulant les boutiques agglutinées à la cathédrale derrière

d'étonnantes galeries néo-gothiques. Quant au supposé abandon de la sacristie – et donc des tapisseries - par le Grand Chapitre au moment de la révolution, il s'explique du fait que les Chanoines n'imaginaient pas un instant que les députés, à Paris, allaient compter pour rien les traités solennels qui, à l'issue de la Guerre de Trente Ans, garantissaient ses droits. D'où leur lenteur à réagir à la suppression de l'office et à son transfert à Offenbourg, dans la partie allemande du diocèse de Strasbourg.

- c. A Notre-Dame de Paris, dans la grande tradition des cathédrales et des monastères, les tapisseries ont été réalisées pour surmonter les stalles du chœur, souligner les jours de fête et donner un peu de chaleur durant les temps froids. Ironie du sort : le chœur de Strasbourg n'a de loin pas le développement de Paris. Et l'on va voir cette transformation étonnante : les tapisseries serviront donc à décorer la nef des fidèles. Il y a là à mon sens une originalité qui n'a pas suffisamment été soulignée jusqu'à présent. Les chanoines n'ont pas lésiné sur la dépense (10000 Livres) pour décorer la nef des fidèles. Deux siècles avant Vatican II, il y a là une revalorisation des laïcs qui, même si elle involontaire, mérite d'être soulignée.

### 3. Un destin inégal :

Comme nous le disions en commençant, les tapisseries n'ont pas toujours été estimées. Ont-elles été mises à l'abri dans la partie du diocèse située sur la rive droite du Rhin, en même temps que d'autres ornements, au moment de la révolution ?

Nous savons que les prébendiers du Grand Chœur ont veillé à déménager à Offenbourg, quand il en était encore temps, quelques effets pour le culte : une douzaine de chasubles et un calice, à les en croire. Ils ont par la suite amèrement reproché aux chanoines du Grand Chapitre « l'entier abandon de la sacristie », preuve, selon eux, qu'ils se souciaient davantage du sort de leurs revenus que du devenir du culte. Selon l'historien Reuss, « il était plus facile de dissimuler (les vases en or et en argent et les ornements sacerdotaux les plus riches) que les immenses et splendides tentures des Gobelins, que Brendel, l'évêque constitutionnel, déclarait n'avoir pu découvrir » au moment des réquisitions. Toujours est-il que nos quatorze tapisseries figurent dans l'inventaire réalisé le 15 floréal an XI pour la reprise du culte.

Mais les temps ont changé : le Grand Chapitre noble a été remplacé par un chapitre concordataire sans revenus propres ; le goût de dissimuler les colonnes gothiques derrière boiseries, faux-marbres et tapisseries...est passé. Peu à peu, l'art ogival revient à la mode.

Les tapisseries continuent vaille que vaille de décorer la nef à l'une ou l'autre fête. C'est ainsi que se constituera la tradition de les suspendre pendant l'octave de la Fête-Dieu, sans que l'on sache très bien pour quoi. Elles ont traversé trois guerres

sans encombre, et notamment la seconde guerre mondiale, où elles furent évacuées en septembre 1939 avec les autres objets d'art strasbourgeois et conservées dans le château de Hautefort, en Dordogne, avant de revenir en Alsace, réclamées par l'occupant nazi. L'opération fut délicate, Mgr Ruch, resté à Périgueux, s'opposant de toutes ses forces à ce retour, soutenu à l'inverse par Mgr Douvier, le vicaire général qui administre le diocèse en son absence. Mais les autorités du Reich imposent le rapatriement, et les tapisseries reprennent la route de l'Alsace en mai 1943. Répertoriées parmi les objets d'art religieux de 1<sup>ère</sup> catégorie, elles furent alors déposées au Mont-Sainte-Odile, tandis que les objets de moindre valeur gagnaient les caves de l'Evêché. Ayant fait l'objet d'une restauration minutieuse juste avant l'an 2000, elles illuminent désormais la nef pendant tout le temps de l'Avent et de Noël, pour notre plus grande joie.

Qu'il me soit permis d'ajouter ici une conclusion peut-être audacieuse, qui s'appuie sur la symbolique de nos splendides tapisseries :

- Il y a deux siècles, grâce aux tapisseries, un lien se tissait entre les deux cathédrales Notre-Dame – celle de Paris et celle de Strasbourg - qui appartenaient jusque là à des univers culturels séparés. A travers le récent réaménagement du chœur, mené à Strasbourg et à Paris par le même architecte, ce lien s'est mystérieusement réactivé. Aujourd'hui, la cathédrale de Strasbourg n'est plus l'objet du déchirement entre deux nations et deux cultures, mais le symbole de leur rapprochement.
- Il y a deux siècles, grâce aux tapisseries, la nef de la cathédrale se trouvait soudain promue au rang de chœur prolongé. A travers le récent réaménagement, par la volonté de notre Archevêque, la communication entre le chœur et la nef a été particulièrement travaillée. Aujourd'hui, les tapisseries exposées dans la nef continuent de signifier la volonté de rapprochement entre clercs et laïcs, tous d'abord des baptisés, comme l'a rappelé le Concile Vatican II.
- Il y a deux siècles, la cathédrale de Strasbourg se dotait de tapisseries parisiennes. Elles ont été adoptées par l'Alsace, à ce point qu'elles ont été les témoins de tous les événements de l'histoire de notre région, aussi bien la clandestinité de la révolution que l'épreuve de l'évacuation de 1939. Nous n'avons donc aucune difficulté pour les tenir aujourd'hui, pour pleinement strasbourgeoises, pleinement alsaciennes !

Sources :

Aux Archives de la Communauté Urbaine de Strasbourg :

Archives du Chapitre de la cathédrale, notamment les Protocoles de réunion du Grand Chapitre et du Grand Chœur au courant du XVIII<sup>o</sup> siècle.

Aux Archives de l'Archevêché :

Dossier « Gobelins »

Dossier : « Evacuation des Œuvres d'art pendant la guerre »

Pour une bibliographie plus complète, on se reportera à :

Bernard XIBAUT, *Le Grand Chapitre et le Grand Chœur, Une cohabitation difficile à la cathédrale de Strasbourg (1681-1803)*, ERCAL Publications, 1992